



05

FONDS CHALEUR ADEME ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS

SOUTIEN AUX ÉTUDES ET AUX INVESTISSEMENTS DANS
LA PRODUCTION DE CHALEUR À BASE D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI,
Coopératives,
Grandes Entreprises

FORME DE L'AIDE

Subvention
Avance remboursable

INTENSITÉ DE L'AIDE

jusqu'à 70%
(des coûts admissibles)

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Les entreprises de **l'industrie**, du **tertiaire** et de **l'agriculture** qui choisissent de remplacer l'utilisation des énergies fossiles par des énergies renouvelables.

L'ADEME soutient les installations de production de chaleur à partir de biomasse, et/ou autres énergies renouvelables, et/ou de récupération :

- **Chaufferies biomasse**
- **Unités de méthanisation**
- **Solaire thermique**
- **Géothermie profonde**

La création ou l'extension de réseaux de chaleur alimentés principalement à partir d'énergies renouvelables ou de récupération sont également éligibles.

L'aide de l'ADEME est versée à travers deux types d'accompagnements :

- **L'aide à la décision** : audits énergétiques, études de faisabilité, assistance à la maîtrise d'ouvrage
- **L'aide à l'investissement** : le montant est déterminé par la production de chaleur annuelle de l'installation et pourra être en partie décorrélé du montant de l'investissement. **Le dimensionnement et les impacts** de l'installation sont donc déterminants dans le calcul de l'aide.

Les aides du Fonds Chaleur se présentent sous forme **d'appels à projets** et sont versées dans le cadre **d'enveloppes limitées**, aux projets considérés comme les plus performants sur les **aspects techniques, économiques et environnementaux**.

ABF DÉCISIONS C'EST 

15 ANS
d'expérience

35 M€
d'aides publiques
obtenues en 2018

5
implantations
en France

32
collaborateurs

CONTACTEZ-MOI !

Thomas DURRIEU

Responsable de bureau

06 82 09 89 92

thomas.durrieu@abfdecisions.fr